



AUDIENCE DDPAF 77

**La CFTC Police, représentée par ses délégués
départementaux**

**Cédric Jourdain et Michaël Leroy,
a de nouveau été reçue**

le mercredi 14 septembre 2011 par

**Monsieur le Directeur Xavier Debreuve,
son adjoint Philippe Musseau et par**

le Cne FAUCHE, adjoint au chef du CRA 2.

**Nous lui avons fait part de la satisfaction de la grande majorité
des fonctionnaires des conditions de travail au CRA 2.**

CRA 3

**Un point a été fait quand à l'ouverture imminente du
CRA 3 : les installations étant opérationnelles, reste à
régler les problèmes d'effectifs pour l'OFFII, le
personnel médical et la Cimade.**

CRA 1

**Le CRA 1, dont le coût de réhabilitation a été chiffré,
fera l'objet d'une décision ultérieure. La durée des
éventuels travaux est estimée entre deux et trois ans.**

Effectifs

**A l'heure actuelle, les effectifs sont en nombre
conséquent. Situation qui pourrait évoluer avec
l'ouverture du CRA 3 et la montée en capacité
progressive.**

Les effectifs de nuit, dont le nombre maximum est de 2 + 10 par brigade et par CRA, seront 1 + 7 présents par CRA.

Ces brigades seront officiellement séparés notamment en terme de gestion mais, en cas d'incident grave, les effectifs pourront se renforcer (après accord de l'officier de permanence).

Mouvements
de personnel

De nombreuses permutations ont été demandées entre les CRA 2 et 3 par les fonctionnaires (de jour comme de nuit) : le Directeur ne s'y oppose pas tant que cela se fait dans le cadre du volontariat des collègues concernés.

La demande devant être motivée (covoiturage, ...).

Proposition
CFTC
Police

La CFTC Police propose la création d'un écusson CRA : accord de principe du Directeur mais l'écusson devra être présenté à la Direction Centrale pour validation.

Médecine
de
prévention

Création en cours d'une infirmerie au bâtiment 14 qui permettra aux fonctionnaires de bénéficier du suivi médical réglementaire : à savoir, une visite triennale pour les effectifs de jour, une visite annuelle pour les effectifs de nuit.

Habilitations
bâtons

Les personnels ayant passé l'habilitation BTD en école doivent faire l'objet d'un recyclage obligatoire tous les deux ans : un plan de formation est prévu avec les moniteurs APP.

Pour toute information, suggestion ou défense de vos intérêts, contactez-nous par téléphone ou par mail à l'adresse suivante ddpaf77@cftcpolice.fr.

Le bureau départemental, le 16 septembre 2011

CFTC POLICE

Siège social : 2 bis quai de la Mégisserie – 75001 PARIS – Tél 01 42 33 32 93 – Fax 01 83 62 32 82

www.cftcpolice.fr

www.cftc-fae.fr

www.cftc.fr